

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — Francfort, 16 mars.

On écrit de Berlin, 13 mars :

« Il est fortement question ici depuis quelques jours d'un autre point de réunion pour les conférences de Londres ; beaucoup de personnes veulent en faire néanmoins un congrès de souverains. La Prusse, qui n'est pas essentiellement intéressée à la pacification de l'Orient, désire ardemment de voir terminer la question hollandano-belge. Le budget du ministère de la guerre s'est élevé, pour 1831, à 49,750,000 rixdalers, somme plus que double des dépenses ordinaires. De cette somme il a fallu reporter 12 millions à l'exercice 1832, dont le compte n'est pas encore arrêté. »

— On écrit de Vienne, 9 mars :

« Une de nos premières maisons de banque a reçu de Berlin la nouvelle que de fortes réductions s'effectueraient dans l'armée prussienne, qui doit être mise sur le pied de paix le plus bas. Il est probable, vu la diminution annoncée des troupes en France, que d'autres puissances suivront cet exemple. Chez nous, on est déjà occupé à réduire l'état effectif de l'armée active et de renvoyer les régimens dans les districts où ils se recrutent. »

— On écrit de Constantinople, 26 février :

« La plupart des vaisseaux russes ont déjà quitté le Bosphore, et le reste mettra incessamment à la voile. »

« Dans la convention conclue entre la Porte et la France, il est établi que dans les circonstances urgentes du moment, la Porte compte complètement sur l'appui et l'amitié de la France, et promet solennellement de ne céder à aucune autre influence pour arranger ses tristes différends avec le pacha d'Égypte ; par contre, la Porte reçoit de la part de la France l'assurance que le cabinet des Tuileries garantit son existence si nécessaire pour l'Europe, et aurait la protéger contre toute prétention inadmissible. »

« A cet égard, la France jugera de son devoir d'engager Mémet-Ali à renoncer à ses premières prétentions et à se contenter du pachalic de Saint-Jean-d'Acre. S'il refuse cette proposition, la Porte jouira de la protection non-seulement de la nation française, mais aussi de l'Angleterre. Il est à remarquer que le chargé d'affaires anglais paraît être parfaitement d'accord avec l'amiral Roussin et avoir donné son assentiment à la convention susdite, bien qu'il n'y ait pas accédé formellement. On la regarde, et peut-être avec raison, comme une sorte d'alliance offensive et défensive entre la France et la Porte. (Gazette universelle.) »

ANGLETERRE. — Londres, 16 mars.

Le prince Talleyrand et le ministre belge ont eu hier des entrevues avec lord Palmerston, au bureau des affaires étrangères.

MM. le baron van Zuylen de Nyevelt, le baron Bulow, et de Bacourt, premier secrétaire de la légation française, ont fait des visites à M. Dedel, nouveau plénipotentiaire hollandais.

— *City article du Courier.* Les bruits défavorables auxquels nous avons fait allusion, relativement à la mission de M. Dedel, s'étant répandus généralement dans l'après-midi, ont produit à la fin de la bourse une réaction assez considérable dans les consolidés, ainsi que dans les fonds hollandais et belges ; dans ce moment (à midi) ils ne se sont pas encore remis.

On disait qu'il était arrivé un courrier de la Belgique annonçant qu'il allait être vendu une grande quantité de bois et terres de la couronne, pour lesquels on prendrait en paiement des bons belges au pair.

FRANCE. — Paris, 17 mars.

L'affaire du *Carlo-Alberto* et du complot de Marseille est terminée aux assises de Montbrison. Tous les accusés ont été acquittés.

— On lit dans un journal ministériel :

« Constantinople, 25 février 1833. »

« Un événement de la plus grande importance vient de se passer ici. »

« La frégate la *Galatée* est arrivée le 17 de ce mois, amenant le vice-amiral baron Roussin, nommé ambassadeur de France à Constantinople. A peine avait-il mis pied à terre qu'il reçut de la

Porte le *memorandum* par lequel elle annonçait aux diverses légations que ses dernières forces ayant été défaites par l'armée égyptienne, le sultan avait accepté le secours de la Russie, et ne pourrait plus s'en passer que dans le cas où un accommodement avec le pacha d'Égypte se conclurait immédiatement.

« Sur cette information, le nouvel ambassadeur, malgré le Bairam qui suspend toutes les affaires à Constantinople, malgré les précédents qui n'offrent pas d'entrevue diplomatique accordée à un envoyé politique avant sa réception officielle, sollicita si vivement une entrevue du reiss-effendi, qu'il l'obtint à l'instant. Il parvint à convaincre la Porte du danger qu'elle allait courir en se livrant à la Russie, et à faire décider qu'un bâtiment turc serait expédié sans délai à Sébastopol, pour contremander le secours des Russes. »

« Mais la lenteur inséparable de toute opération maritime chez les Turcs, et le tems écoulé depuis l'appel de ce secours, ne laissaient pas douter qu'il ne parût bientôt, à moins que quelques obstacles matériels ne vinssent retarder les préparatifs de l'escadre de Sébastopol. »

« En effet, le 20 au matin on l'aperçut composée de 4 vaisseaux, 4 frégates et 2 corvettes, et à onze heures elle était mouillée dans le Bosphore, réalisant ainsi le rêve favori de l'ambitieuse Catherine et de ses successeurs. »

« Quatre heures après, on apprit que l'ambassadeur de France avait déclaré à la Porte, par son drogman, que l'arrivée et l'intervention de l'escadre russe dans ces circonstances, privant le gouvernement turc de toute indépendance politique, la présence d'un ambassadeur de France devenait inutile ici, et qu'il donnait, de ce moment, l'ordre de suspendre le déchargement de ses bagages. »

« L'effet de cette démarche ne se fit pas attendre. Dès le soir même deux envoyés du sultan et du séraskier vinrent déclarer à l'ambassadeur que, s'il voulait garantir la retraite de l'armée égyptienne et la conclusion de la paix aux conditions déjà offertes, on signifierait en même tems à la légation russe que ses secours n'étaient plus nécessaires et qu'on les refusait. »

« La responsabilité d'un engagement qui pouvait avoir des suites si désastreuses pour les intérêts généraux de l'Europe et pour ceux de l'humanité, ne pouvait pas intimider un ambassadeur de France. Le baron Roussin l'a prise toute entière et sans hésiter ; les actes en furent signés dans la nuit, malgré les obstacles d'un coup de vent violent et les distances qui séparaient la demeure des négociateurs, et depuis le 22 on sait que l'escadre russe se retirera au premier vent favorable, et que les aides-de-camp de l'ambassadeur sont en route, l'un pour le camp d'Ibrahim, l'autre pour Alexandrie, afin d'intimer aux pachas de suspendre immédiatement toute hostilité et de conclure la paix, sous peine d'encourir le ressentiment de la France. »

« Depuis un grand nombre d'années, si fécondes cependant en événements graves, il s'en est assurément présenté peu de l'importance de celui-ci, et la France y aura pris un rôle digne d'elle. »

— On raconte que le roi et sa famille auraient reçu depuis quelques jours plusieurs lettres conçues dans un sens carliste et dans lesquelles on les menace d'une nouvelle machine infernale avant un mois. La police a fait beaucoup de recherches pour découvrir d'où partaient ces lettres, mais elle n'a pu rien découvrir.

Du 18. — L'archevêque de Paris a eu hier soir une longue conférence avec le roi, on la croit relative à la solution de plusieurs questions actuellement en discussion avec le saint-siège ; l'évacuation des états romains est vivement réclamée par le prélat.

— *L'Indépendant belge* s'attache à démontrer que si la France a entrepris les expéditions de 1831 et 1832, c'est qu'elle y était poussée par un intérêt direct et personnel. Ce journal rappelle que sans l'expédition de 1831, le ministère de Casimir Périer tombait en dissolution, et que sans l'expédition de 1832, le ministère actuel n'aurait pas osé se présenter devant les chambres, dépourvu qu'il était jusque-là d'un résultat politique de nature à les satisfaire. Ces actes étaient donc *une nécessité ministérielle*. On voit, par ce langage, que la Belgique serait plutôt disposée à demander